

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ JEUDI 4 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le jeudi quatre décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dûment convoqué, s'est réuni à Champagnier, sous la présidence de Jacques NIVON.

En exercice : 48

Présents : 40

Votants : 43

Présents : Renaud ARBARET, Geneviève BALESTRIERI, Michel BONNET, Françoise BONNIEL, Claude BOUJARD, Gilles CAILLAT, Francis CARRÉ, Jean-Noël CAUSSE, Joëlle CERONI, Georges CLAVERI, Françoise CLOTEAU, Gérard CRET, Gérard DARCUEIL-DREYFUS, Élise DEGANO, Louis DI CIENZO, Michel DOFFAGNE, Jean-François FALLET, Magdeleine FASOLA, Jean-Michel FINET, Jean-Marc GAUTHIER, Brigitte GOILLOT, Raphaël GUERRERO, Denis HAMEL, Laurent JOHNSON, Bernard LE RISBÉ, Yann LIOTARD, Patrick MARRON, Robert MEYER, Alain MONTEILLET, François MUSSO, Jacques NIVON, Héléne PERRIN, Michel REBUFFET, Danièle SCIMONE, Gilles STRAPPAZZON, Roger TASSAN, Jean-Claude VAYR, Sylvie VIOLA.

Absents représentés : Jean-Claude BIZEC représenté par Patrice DAL MOLIN, Norbert GRIMOUD représenté par Alain DURANT.

Absents ayant donné pouvoir : Joseph CLAVIER a donné pouvoir à Michel REBUFFET, Patrick GUTIERREZ-ALCARAZ a donné pouvoir à Renaud ARBARET, Gilles MARGAT a donné pouvoir à Jean-Marc GAUTHIER.

Absents : Jean-Louis CAIX, Bernard CHARVET, Jean-Pierre DECAVELE, Jean-François GUTIERREZ-MARTINEZ, Jérôme MONTEFERRARIO.

Date de la convocation : 27 novembre 2008

Secrétaire de séance : Bernard LE RISBÉ

Au cours de cette séance, le Conseil de communauté,

- **a adopté**, à l'unanimité, le compte rendu de la dernière séance.

- **a entendu** communication des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions, à savoir :

- ✓ Attribution d'une aide de 3 000 € à Monsieur Rémi NAVARRE pour son installation en tant qu'exploitant agricole dans le cadre du F.I.D.A.
- ✓ Attribution d'une aide de 10 000 € à la SCI HENI pour la réhabilitation de deux logements dans le cadre du programme d'intérêt général de cohésion sociale
- ✓ Vente d'un tractopelle JCB 3CX à la société Payant moyennant le prix de 11 500 €
- ✓ Attribution d'une aide de 3 000 € à Jean-Louis BESSON pour la réalisation d'une plateforme de remplissage phytosanitaire dans le cadre du F.I.D.A.

- **a été informé** de l'évolution du taux de l'emprunt souscrit par la Société Dauphinoise pour l'Habitat pour la réhabilitation de 58 logements sur la commune de Jarrie et dont la communauté de communes du Sud Grenoblois s'est portée garante par délibération n° 2007/29 du 22 mars 2007 : le taux est ramené de 4,60 % à 4,25 %.

- **a différé**, à l'unanimité, sa décision quant à un changement d'appellation de la communauté de communes du Sud Grenoblois.

- **a approuvé**, à l'unanimité, les procès verbaux de mise à disposition des voiries des zones d'activités entre la communauté de communes du Sud Grenoblois et la commune de Vizille pour la zone d'activités de Cornage et la zone d'activités de Messidor.

- **a adopté**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget général.

- **a adopté**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe du service de la voirie.

- **a adopté**, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe de la zone d'activités des Viallards.

- **a fixé**, à l'unanimité, les tarifs d'intervention de la communauté de communes du Sud Grenoblois en matière de voirie et de déneigement, applicable à compter du 1^{er} janvier 2008, ainsi qu'il suit :

Travaux - Entretiens	Unité	Pour mémoire tarif H.T. 2008	Tarif H.T. 2009
Main d'œuvre	Heure	31,21	32,15
Camion-benne	Heure	40,58	41,79
Pelle mécanique	Heure	80,11	82,51
Tracto-pelle	Heure	41,62	42,86
Plaque vibrante	Heure	7,28	7,50
Cuve à émulsion	Heure	24,97	25,72
Compresseur	Heure	15,61	16,07

Déneigement	Unité	Pour mémoire tarif H.T. 2008	Tarif H.T. 2009
Frais annuels d'immobilisation	Habitant	2,60	2,68
Prestation	Heure	124,85	128,59

- **a autorisé**, à l'unanimité, le Président à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2009 dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent soit 1 744 152 €.

- **a décidé**, à la majorité de 34 voix pour et 9 abstentions, l'attribution d'un fonds de concours de 50 000 € à la commune de Brié et Angonnes pour la réalisation des réseaux de raccordement de la maison d'accueil spécialisée Val Jeanne de Rose.

- **a décidé**, à l'unanimité, la création d'un emploi d'ingénieur territorial, à temps complet, pour assurer les fonctions de responsable du service logement.

- **a décidé**, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

- **a fixé**, à la majorité de 42 voix pour et 1 voix contre, la journée de solidarité sous la forme d'une journée de travail de 7 heures précédemment non travaillée étant précisé que, sauf décision contraire expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites d'année en année.

- **a adopté**, à l'unanimité, le régime indemnitaire.

- **a décidé**, à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour l'aménagement de la zone d'activités de Cornage sur la commune de Vizille.

- **a décidé**, à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour l'aménagement d'un hôtel d'entreprises à la Croix de la Vue sur la commune de Jarrie.

- **a décidé**, à l'unanimité, de participer au financement de la plateforme Internet Ecobiz à hauteur de 800 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, les statuts du Comité Local de l'Habitat.

- **a adopté**, à l'unanimité, la charte locale de l'habitat applicable à la période 2008-2010

- **a décidé**, à l'unanimité, la mise en place d'une aide forfaitaire de 4 000 € par ménage dans le cadre du dispositif Pass Foncier conformément au Programme Local de l'Habitat, étant précisé que le nombre d'aides à l'accession sociale est limité à 20 par an durant la période du P.L.H., soit une enveloppe de 80 000 € par an.

- **a sollicité**, à l'unanimité, l'État par le biais de l'A.N.A.H. pour le versement d'une subvention à 15 478,16 € pour le Programme d'Intérêt Général de cohésion sociale.

- **a sollicité**, à l'unanimité, le Conseil Régional Rhône Alpes par le biais du C.D.R.A. Alpes Sud Isère pour le versement d'une subvention à 7 432,87 € pour le Programme d'Intérêt Général de cohésion sociale.
- **a approuvé**, à l'unanimité, les termes de la convention de mandat avec la Région Rhône Alpes pour le versement des aides régionales relatives à la requalification du parc privé ancien et l'offre privée nouvelle dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de cohésion sociale pour un montant de 22 500 € au titre de l'année 2008.
- **a approuvé**, à l'unanimité, les termes de la convention de mandat avec la Région Rhône Alpes pour le versement de primes à destination des bailleurs pour le logement des personnes démunies et des jeunes pour un montant de 27 500 € (soit 10 primes) au titre de l'année 2008.
- **a approuvé**, à l'unanimité, les conventions avec les communes de Saint Martin d'Uriage et de Vaulnaveys le Haut pour l'utilisation du quai de transfert et de la déchèterie de Vaulnaveys le Haut dont la gestion est assurée par la communauté de communes du Sud Grenoblois.
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'avenant n°1 au contrat de reprise des papiers avec la société AVP SAS.
- **a approuvé**, à la majorité de 39 voix pour et 4 abstentions, la réalisation d'un schéma de desserte forestière pour le territoire du Sud Grenoblois et **a sollicité** l'État et le Conseil Régional Rhône Alpes (CDRA) au titre de l'action n° 11 « développement de la filière bois » pour la réalisation d'un schéma de desserte forestière sur le territoire du Sud Grenoblois à hauteur respectivement de 18 850 € et de 11 310 €.
- **a décidé**, à l'unanimité, la création d'un emploi d'attaché à temps complet pour assurer les fonctions d'animateur général du P.S.A.D.E.R.
- **a décidé**, à l'unanimité, de rémunérer l'emploi d'animateur général du C.D.R.A. Alpes Sud Isère par référence à la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale afférente au cadre d'emploi d'attaché
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour l'animation et les actions du Conseil Local de Développement Alpes Sud Isère d'un montant total de 44 700 € et **a sollicité** l'attribution de subventions au Conseil Régional Rhône-Alpes pour un montant de 36 000 € dont 18 000 € pour le poste d'animation.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour l'animation générale du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant de 99 500€ et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 50 % soit un montant de 49 750 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animateur tourisme et économie du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant total de 55 250 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Général de l'Isère au taux de 20 % soit un montant de 11 050 € et l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 60 % soit un montant de 33 150 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour la promotion et la communication touristique du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant total de 20 000 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Général de l'Isère au taux de 25 % soit un montant de 5 000 €, l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 25 % soit un montant de 5 000 € et une contribution de la part des prestataires du tourisme au taux de 50 % soit un montant de 10 000 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour l'appui à la formation et à la qualification des acteurs du tourisme d'un montant total de 7 500 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 80 % soit un montant de 6 000 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour la mise en place d'un plan de communication du CDRA Alpes Sud Isère d'un montant de 29 750 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 80 % soit un montant de 23 800 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animation générale du Projet Stratégique Agricole de Développement Rural (PSADER) Alpes Sud Isère d'un montant de 46 500 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 71 % soit un montant de 33 015 €.
- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour le poste d'animation forestière du Projet Stratégique Agricole de Développement Rural (PSADER) Alpes Sud Isère d'un montant de 16 000 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 71 % soit un montant de 11 360 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie à l'échelle d'Alpes Sud Isère d'un montant de 50 000 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 30 %, d'un montant de 15 000 € et l'attribution d'une subvention au titre du F.E.D.E.R. au taux de 50 %, d'un montant de 25 000 €.

- **a approuvé**, à l'unanimité, le plan de financement pour la coordination des actions relatives à l'éducation à l'environnement pour un développement durable d'un montant total de 9 500 € et **a sollicité** l'attribution d'une subvention au Conseil Général de l'Isère au taux de 40 %, d'un montant de 3 800 € et l'attribution d'une subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes au taux de 40 %, d'un montant de 3 800 €.

Jacques NIVON
1^{er} vice-Président